

CONSEIL SYNDICAL

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Syndical du 14 Mai 2019

Délégués en exercice : 51

Présents : 34

Conseil départemental :

M. Jacques LEMARE (Président de séance), M. Luc LAMIRAULT, M. Gérard SOURISSEAU, M^{me} Sylvie HONNEUR, M. Christophe LE DORVEN (suppléant de M. de MONTGOLFIER)

Conseil régional :

M^{me}. Estelle COCHARD, M. Xavier NICOLAS

EPCI :

M. John BILLARD, M. Bruno TARANNE, M. Jean-Paul AMELOT (suppléant de M. Loïc BARBIER), M. Pierre LEPORTIER, M. Patrick RIEHL, M^{me} Evelyne DELAPLACE, M. Michel ETIENNE AUGUSTIN, M^{me} Catherine CROIBIER, M. Christian MAISONS, M. Frédéric GIROUX, M^{me} Emmanuelle BONHOMME, M. André COCHELIN (suppléant de M. Guy LAVIE), M. David LECOMTE (suppléant de M. Denis GOUSSU), M. Guy CHAMPION, M. Daniel BOSSION, M^{me} Françoise RAMOND, M. Gérard WEYMEELS (suppléant de M. Marc MOLET), M. Olivier LECOMTE, M. Bruno PERRY, M. Vincent LHOPITEAU (suppléant de M. Didier RENVOISÉ), M. Pierre LUCAS (suppléant de M. Jean Paul DUPONT), M. Xavier CHABANNES, M. Jean Louis BAUDRON, M. Jean-François ROBERT, M. Patrick COUTANT, M. Christian BICHON, M^{me} Mireille ELOY

Pouvoirs : 0

Absents excusés : 24

Conseil départemental :

M. Albéric de MONTGOLFIER, M. Rémi MARTIAL, M^{me} Delphine BRETON, M. Stéphane LEMOINE, M^{me} Laure de LA RAUDIERE, M. Francis PECQUENARD

Conseil régional :

M. Dominique ROULLET, M. Harold HUWART, M^{me} Sylvie ROUXEL

EPCI :

M. Philippe SCHMIT, M. Loïc BARBIER, M. Jean-Luc SCHREIBER, M. Guy LAVIE, M. Jérôme DEPONDT, M. Michel GIRARD, M. Denis GOUSSU, M. Jean Paul MALLET, M. Jacques WEIBEL, M^{me} Jocelyne PETIT, M. Marc MOLET, M. Didier RENVOISE, M. Jean Paul DUPONT, M. Hugues ROBERT, M. Victor PROVOT

Rapport n° 1 : Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 22 janvier 2019

Les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du Conseil Syndical du 22 Janvier 2019.

Rapport n° 2 : Décisions prises par le Bureau et par le Président

Le Conseil Syndical prend acte des décisions prises par le Bureau et par le Président.

Rapport n° 3 : Arrêt du compte de gestion de l'exercice 2018

Le Conseil syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion de Mme le Payeur départemental pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice,
- De dire que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le compte de gestion 2018.

Rapport n° 4 : Adoption du compte administratif de l'exercice 2018 et affectation des résultats 2018

Le Conseil syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte administratif de l'exercice 2018,
- De décider de l'affectation du résultat 2018 comme suit :
 - Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : + 400 000,00 €
 - Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) : + 826 146,22 €,
 - Résultat d'investissement reporté (compte 001) : excédent + 705 812,55 €.

Le président Jacques LEMARE entre dans la salle.

Rapport n° 5 : Approbation des investissements réalisés au 31 Décembre 2017 pour les communes suivantes d'Allonnes, Boisville-la-Saint-Père, Boncé, Bouglainval, Champseru, Chartainvilliers, Denonville, Ermenonville-la-Grande, Houx, Maintenon, Meslay-le-Vidame, Moinville-la-Jeulin, Oinville-sous-Auneau, Roinville, St Léger-des-Aubées, Sandarville, Santeuil, Theuville, Umpeau et Vitray-en-Beauce, et approbation des conditions financières et patrimoniales de retrait de ces communes.

Le Conseil syndical décide à l'unanimité :

- D'acter les conditions financières et patrimoniales de retrait de ces communes :
 - le syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique conserve les ouvrages réalisés depuis sa création sur le territoire des communes d'Allonnes, Boisville-la-Saint-Père, Boncé, Bouglainval, Champseru, Chartainvilliers, Denonville, Ermenonville-la-Grande, Houx, Maintenon, Meslay-le-Vidame, Moinville-la-Jeulin, Oinville-sous-Auneau, Roinville, St Léger-des-Aubées, Sandarville, Santeuil, Theuville, Umpeau et Vitray-en-Beauce, sans compensation financière,
 - la Communauté d'agglomération Chartres Métropole reprendra les engagements restant dus par les communautés de communes d'origine de financement de 20 % des investissements réalisés par Eure-et-Loir Numérique au 31 décembre 2017 pour ces communes,
- de valider le montant des investissements réalisés par Eure-et-Loir Numérique pour la commune d'Allonnes et arrêtés au 31 décembre 2017 : 56 398,01 € pour la part de 20 % du bloc communal, soit un investissement total de 281 990,05 €,
- de valider le montant des investissements réalisés par Eure-et-Loir Numérique pour la commune de Boisville-la-Saint-Père et arrêtés au 31 décembre 2017 : 4 276,82 € pour la part de 20 % du bloc communal, soit un investissement total de 21 384,10 €,
- de valider le montant des investissements réalisés par Eure-et-Loir Numérique pour la commune de Boncé et arrêtés au 31 décembre 2017 : 58 743,98 € pour la part de 20 % du bloc communal, soit un investissement total de 293 719,90 €,
- de valider le montant des investissements réalisés par Eure-et-Loir Numérique pour la commune de Bouglainval et arrêtés au 31 décembre 2017 : 98 010,62 € pour la part de 20 % du bloc communal, soit un investissement total de 490 053,10 €,
- de valider le montant des investissements réalisés par Eure-et-Loir Numérique pour la commune de Champseru et arrêtés au 31 décembre 2017 : 34 268,89 € pour la part de 20 % du bloc communal, soit un investissement total de 171 344,45 €,
- de valider le montant des investissements réalisés par Eure-et-Loir Numérique pour la commune de Chartainvilliers et arrêtés au 31 décembre 2017 : 48 342,85 € pour la part de 20 % du bloc communal, soit un investissement total de 241 714,25 €,
- de valider le montant des investissements réalisés par Eure-et-Loir Numérique pour la commune de Denonville et arrêtés au 31 décembre 2017 : 0,00 € pour la part de 20 % du bloc communal, soit un investissement total de 0,00 €,
- de valider le montant des investissements réalisés par Eure-et-Loir Numérique pour la commune d'Ermenonville-la-Grande et arrêtés au 31 décembre 2017 : 0,00 € pour la part de 20 % du bloc communal, soit un investissement total de 0,00 €,
- de valider le montant des investissements réalisés par Eure-et-Loir Numérique pour la commune de Houx et arrêtés au 31 décembre 2017 : 34 604,76 € pour la part de 20 % du bloc communal, soit un investissement total de 173 023,80 €,
- de valider le montant des investissements réalisés par Eure-et-Loir Numérique pour la commune de Maintenon et arrêtés au 31 décembre 2017 : 195 074,01 € pour la part de 20 % du bloc communal, soit un investissement total de 975 370,05 €,
- de valider le montant des investissements réalisés par Eure-et-Loir Numérique pour la commune de Meslay-le-Vidame et arrêtés au 31 décembre 2017 : 61 605,49 € pour la part de 20 % du bloc communal, soit un investissement total de 308 027,45 €,
- de valider le montant des investissements réalisés par Eure-et-Loir Numérique pour la commune de Moinville-la-Jeulin et arrêtés au 31 décembre 2017 : 0,00 € pour la part de 20 % du bloc communal, soit un investissement total de 0,00 €,

- de valider le montant des investissements réalisés par Eure-et-Loir Numérique pour la commune de Oinville-sous-Auneau et arrêtés au 31 décembre 2017 : 706,80 € pour la part de 20 % du bloc communal, soit un investissement total de 3 534,00 €,
- de valider le montant des investissements réalisés par Eure-et-Loir Numérique pour la commune de Roinville et arrêtés au 31 décembre 2017 : 803,05 € pour la part de 20 % du bloc communal, soit un investissement total de 4 015,25 €,
- de valider le montant des investissements réalisés par Eure-et-Loir Numérique pour la commune de Saint-Léger-des-Aubées et arrêtés au 31 décembre 2017 : 368,52 € pour la part de 20 % du bloc communal, soit un investissement total de 1 842,60 €,
- de valider le montant des investissements réalisés par Eure-et-Loir Numérique pour la commune de Sandarville et arrêtés au 31 décembre 2017 : 0,00 € pour la part de 20 % du bloc communal, soit un investissement total de 0,00 €,
- de valider le montant des investissements réalisés par Eure-et-Loir Numérique pour la commune de Santeuil et arrêtés au 31 décembre 2017 : 0,00 € pour la part de 20 % du bloc communal, soit un investissement total de 0,00 €,
- de valider le montant des investissements réalisés par Eure-et-Loir Numérique pour la commune de Theuville et arrêtés au 31 décembre 2017 : 173 756,04 € pour la part de 20 % du bloc communal, soit un investissement total de 868 780,20 €,
- de valider le montant des investissements réalisés par Eure-et-Loir Numérique pour la commune d'Umpeau et arrêtés au 31 décembre 2017 : 35 360,26 € pour la part de 20 % du bloc communal, soit un investissement total de 176 801,30 €,
- de valider le montant des investissements réalisés par Eure-et-Loir Numérique pour la commune de Vitray-en-Beauce et arrêtés au 31 décembre 2017 : 62 026,55 € pour la part de 20 % du bloc communal, soit un investissement total de 310 132,75 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires pour mener à bien cette décision.

Rapport n° 6 : Approbation d'une convention de financement avec Chartres Métropole pour les communes de Francourville et Voise

Le Conseil syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention relative au déploiement des infrastructures numériques sur la période 2013-2020 sur les communes de Francourville et Voise avec un versement sur 30 ans,
- D'autoriser le Président à signer cette convention avec Chartres Métropole.

Rapport n° 7 : Convention de financement avec le département du Loiret pour le déploiement FttH sur le hameau de Germonville sur la commune d'Outarville

Le Conseil syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention de financement entre le Département du Loiret et Eure-et-Loir Numérique pour le hameau de Germonville sur la commune d'Outarville,
-
- D'autoriser le Président à signer cette convention.

Rapport n° 8 : Délégation de Service Public d'exploitation du réseau Très haut débit d'Eure-et-Loir : Approbation des avenants n° 6 et n°7 à la Convention

Le Conseil syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n°6 à la Convention de délégation de service public d'exploitation du réseau très haut débit d'Eure-et-Loir tel qu'annexé,
- D'approuver l'avenant n°7 à la Convention de délégation de service public d'exploitation du réseau très haut débit d'Eure-et-Loir tel qu'annexé,
- D'autoriser le Président à signer cet avenant n°6 et cet avenant n°7 avec le Délégué Eure-et-Loir THD.

Rapport n° 9 : Rapport d'activités 2018 d'Eure-et-Loir Numérique

Le Conseil syndical décide à l'unanimité :

- De prendre acte du rapport d'activités 2018 du Syndicat.

Rapport n° 10 : Convention avec le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir relative à l'intervention d'un Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection (ACFI)

Le Conseil syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention relative à l'intervention d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) telle qu'annexée,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention avec le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir.